

INSTALLATION DE STOCKAGE DE DECHETS DE GADJI COMMUNE DE PAÏTA - NOUVELLE CALEDONIE



RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE 2024 PARTIE REGLEMENTAIRE

SOMMAIRE

1. PRESENTATION GENERALE ET ADMINISTRATIVE.....	5
1.1. CONTEXTE.....	5
1.2. EXPLOITANT.....	5
1.3. SITUATION ADMINISTRATIVE	5
1.4. LOCALISATION.....	8
1.5. HISTORIQUE	9
1.6. BILAN DES EVENEMENTS MARQUANTS DE L'ANNEE	10
2. RECEPTION ET STOCKAGE DE DECHETS.....	12
2.1. HORAIRES D'ACCES	12
2.2. PROCEDURE D'ACCEPTATION	13
2.3. RECEPTION DES APPORTS SUR LE QUAI DE DECHARGEMENT	14
2.4. STOCKAGE DES DECHETS.....	14
2.5. CASIER DAES	14
2.6. LA PROPRETE DU SITE	15
2.7. PERSONNES ET MATERIELS.....	15
2.8. ZONES ET VOLUMES EXPLOITES	17
2.9. BILAN QUANTITATIF ET PROVENANCE DES DECHETS	17
2.10. REFUS.....	20
3. CAPTAGE ET TRAITEMENT DU BIOGAZ	20
3.1. FONCTIONNEMENT DES INSTALLATIONS DE GESTION DU BIOGAZ	20
3.2. RESEAU DE COLLECTE	20
3.3. TRAVAUX REALISES.....	21
3.4. UNITE DE VALORISATION DU BIOGAZ	22
4. COLLECTE ET TRAITEMENT DES LIXIVIATS	22
4.1. PRESENTATION DU SYSTEME DE COLLECTE.....	22
4.1.1. Collecte des lixiviats.....	22
4.1.2. Présentation de l'unité de traitement des lixiviats	23
4.2. BILAN DU TRAITEMENT DES LIXIVIATS.....	23
4.3. BILAN HYDRIQUE	24
5. QUAI D'APPORT VOLONTAIRE (QAV)	24
5.1. LES INSTALLATIONS.....	24
5.2. PERSONNEL ET MATERIEL.....	25
5.3. LES APPORTS.....	25
6. TRAITEMENT DES PNEUMATIQUES USAGES NON REUTILISABLES.....	26
6.1. LES INSTALLATIONS.....	26
6.2. PERSONNEL ET MATERIEL.....	26
6.3. BILAN QUANTITATIF DE L'ACTIVITE BROYAGE PUNR	27
7. INCIDENTS.....	27
8. MAITRISE DES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX.....	28
8.1. REJETS GAZEUX.....	28

8.2. SURVEILLANCE DES EAUX.....	29
8.3. LIXIVIATS.....	30
8.3.1. Présentation des points d'échantillonnage.....	30
8.3.2. Déroulement des campagnes.....	31
8.3.3. laboratoire de contrôle des rejets des traitements	31
8.3.4. Suivi des niveaux dans les casiers	31
8.4. SURVEILLANCE DES EAUX SOUTERRAINES.....	32
8.4.1. Situation des points d'échantillonnage	32
8.4.2. Suivi de la qualité des eaux souterraines	33
8.4.3. Résultats et interprétations :	34
8.5. SURVEILLANCE DES EAUX DE SURFACES	34
8.5.1. Contexte réglementaire	34
8.6. SURVEILLANCE DES EAUX PLUVIALES.....	34
8.6.1. Emplacement des bassins.....	34
8.6.2. Résultats et interprétations.....	34
8.7. SURVEILLANCE DES EAUX DE LA DECHETTERIE.....	36
8.8. CONCLUSIONS.....	38
8.9. MESURES DE BRUIT	38
9. DESCRIPTIF DES ACTIONS REALISEES POUR LA PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES ET DES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX.....	39
9.1. MISE EN PLACE D'EQUIPEMENTS SPECIFIQUES	39
9.1.1. Réserves d'eau d'extinction.....	39
9.1.2. Salle de commandement	40
9.1.3. Véhicule de première intervention (VPI)	40
9.1.4. Moyens de communication	41
9.1.5. Tracteur équipé d'une cuve à eau	42
9.1.6. Caméras thermiques	42
9.2. CREATION D'UN GUIDE DE PROCEDURES	42
9.3. ENTRETIEN DU SITE	44
9.3.1. Entretien espaces verts	44
9.3.2. Pistes pompiers	44
9.3.3. Caniveaux	44
9.4. MODIFICATIONS APPORTEES A L'EXPLOITATION.....	45
10. TRAVAUX ET FAITS MARQUANTS 2024	45
11. PROJETS POUR 2025	46
11.1. ETUDE PROJET DE VALORISATION DU BIOGAZ	46
11.2. AMENAGEMENTS PAYSAGERS	46
11.3. REFECTION DE LA VOIRIE DE L'ENSEMBLE DU SITE	46
11.4. AUGMENTATION DE LA CAPACITE DE SURVEILLANCE	46
11.5. CASIER AMIANTE.....	47
11.6. AUTRES ACTIONS TECHNIQUES.....	47

Liste des figures :

Figure 1 : Plan de situation	8
Figure 2 : Localisation	8
Figure 3 : Plan des aménagements	9
Figure 4: Vue de la bascule	13
Figure 6 : Vue du bulldozer	16
Figure 7 : Vue compacteur	16
Figure 8 : Répartition des déchets par type d'origine	18
Figure 9 : Evolution des tonnages par année et par type de déchets.....	19
Figure 10 : Vue de la torchère	21
Figure 11 : Vue osmose inverse	23
Figure 12 : Vue aérienne du QAV	24
Figure 13: Installation de broyage des Pneumatiques Usagés Non Réutilisables (PUNR)	26
Figure 14: Plan de situation des différents points d'échantillonnage	29
Figure 16 : Réserves souples d'eau	39
Figure 17: Véhicule de Première Intervention (VPI)	41
Figure 18 : Véhicule de Première Intervention (VPI) alimenté par la tonne à eau et le tracteur	41

Liste des tableaux :

Tableau 1 : Extrait arrêté d'exploiter initial.....	5
Tableau 2 : Liste des arrêtés d'exploiter	7
Tableau 3 : Détail du phasage d'exploitation	17
Tableau 4 : Répartition des déchets traités 2024	17
Tableau 5 : Tonnages par année et par type de déchets.....	19
Tableau 6 : Répartition des déchets réceptionnés sur le QAV 2024 (en tonne).....	25
Tableau 7 : Bilan de l'activité de broyage PUNR 2024	27
Tableau 8 : Liste des fiches incidents	27
Tableau 9 : Résultats d'analyse en sortie de torchère	28
Tableau 10 : Paramètres à analyser trimestriellement sur les lixiviats.....	31
Tableau 11 : Relevés des hauteurs hydrauliques au fond des puits lixiviats	32
Tableau 12 : Paramètres à analyser sur les eaux souterraines	33
Tableau 14 : Faits marquants 2024	45

1. PRESENTATION GENERALE ET ADMINISTRATIVE

1.1. CONTEXTE

La Société Calédonienne de Services Publics (CSP) est titulaire d'une concession de travaux et de service public pour la réalisation et l'exploitation de la filière de traitement des déchets ménagers et assimilés de l'agglomération du grand Nouméa. Dans ce cadre, elle exploite l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux de Gadji.

1.2. EXPLOITANT

La CSP est autorisée à exploiter l'installation de stockage de déchets de Gadji par arrêté provincial modifié n°915-2005/PS du 22 juillet 2005, pour une durée de 30 ans à compter de sa mise en service officielle, le 1^{er} juin 2007.

1.3. SITUATION ADMINISTRATIVE

Suite à l'autorisation donnée par l'Arrêté Provincial du 22 juillet 2005, le stockage de déchets dans le premier casier de l'exploitation a débuté en juin 2007. Il est à noter une ancienne zone de stockage de déchets réhabilitée connexe au nouveau site fait l'objet d'un arrêté de post-exploitation.

Demandeur	CSP ONYX
Emplacement	Commune de PAITA, site de Gadji
Classement	2720-3 – Installation de stockage de déchets industriels banals provenant d'installations classées 2723-3 – Installation de stockage de déchets ménagers ou assimilés 2710 – Déchetteries aménagées pour la collecte des encombrants, matériaux ou produits triés et apportés par le public
Capacité totale	4 500 000 m ³ soit 3 600 000 tonnes
Durée de l'exploitation	30 ans

Tableau 1 : Extrait arrêté d'exploiter initial

Ce texte initial a été modifié ou complété par les différents arrêtés suivants :

Arrêté n°915-2005/PS du 22 juillet 2005.	Autorisation initiale.
Arrêté n° 237-2008/PS du 14 février 2008.	Portant prescriptions sur la réhabilitation et le suivi d'un centre d'enfouissement technique par la société CSP Veolia Propreté sur la route de Gadji - commune de Païta.
Arrêté n° 11029-2009/ARR/DENV/SPPR du 15 octobre 2009.	Fixant des prescriptions complémentaires à l'arrêté n°915-2005/PS.
Arrêté n°2923-2010/ARR/DENV/SPPR du 28 octobre 2010.	Fixant des prescriptions complémentaires à l'arrêté n°915-2005/PS, traitant de l'acceptation de boues de STEP dont la siccité est inférieure à 30%.
Arrêté n°3988-2011/ARR/DENV du 20 janvier 2012.	Fixant des prescriptions complémentaires à l'arrêté n°915-2005/PS du 22 juillet 2005 autorisant la CSP à exploiter une installation de stockage de déchets ménagers et assimilés et ses installations annexes sur le site de Gadji, commune de Païta.
Arrêté n°2183-2014/ARR/DENV du 9 août 2014.	Fixant les prescriptions complémentaires de l'arrêté n°915-2005/PS du 22 juillet 2005 autorisant la société CSP à exploiter une installation de stockage de déchets ménagers et assimilés et ses installations annexes sur le site de Gadji, commune de Païta.
Arrêté n°2208-2014/ARR/DENV du 13 août 2014.	Portant agrément de la SAS CSP Fidelio pour son activité de traitement des pneumatiques usagés.
Arrêté n° 1875-2015/ARR/DENV du 24 juillet 2015.	Portant création du comité local d'information et de concertation.
Arrêté n°425-2016/ARR/DENV du 13 mars 2016.	Fixant des prescriptions complémentaires à l'arrêté modifié n°915-2005/PS du 22 juillet 2005.
Arrêté n°2603-2019/ARR/DENV du 11 septembre 2019	Portant autorisation de défrichement, et fixant les prescriptions environnementales afférentes dans le cadre de la demande de régularisation des défrichements historiques au droit de l'installation de stockage de déchets de Gadji, par la CSP.
Arrêté n°3661-2019/ARR/DENV du 31 décembre 2019	Portant agrément de la société Calédonienne de Services Publics (CSP) pour le traitement des pneumatiques usagés non réutilisables (PUNR)
Arrêté n°3294-2020/ARR/DDDT du 16 décembre 2020	Portant agrément de la société Calédonienne de Services Publics (CSP) pour le traitement des pneumatiques usagés (PU)
Arrêté boue CDE N°2100-2021 ARR DDDT du 10 octobre 2021	Modifiant temporairement les prescriptions techniques annexées à l'arrêté modifié n°915-2005/PS du 22 juillet 2005 autorisant la société CSP- Onyx à exploiter une installation de stockage de déchets ménagers et assimilés et ses installations annexes sur le site de Gadji, commune de Païta
Arrêté concasseur mobile n°2642-2021 ARR DDDT du 15 octobre 2021	Modifiant l'arrêté modifié n°915-2005/PS du 22 juillet 2005 autorisant la société CSP- Onyx à exploiter une installation de stockage de déchets ménagers et assimilés et ses installations annexes sur le site de Gadji, commune de Païta
Arrêté stockage de broyats pneumatique non valorisables n°396-2022/ARR/DDDT du 05 février 2022	Modifiant l'arrêté modifié n°915-2005/PS du 22 juillet 2005 autorisant la société CSP- Onyx à exploiter une installation de stockage de déchets ménagers et assimilés et ses installations annexes sur le site de Gadji, commune de Païta
Arrêté de mesures d'urgence 673-2023/ARR/DDDT du 19/02/2023	Fixant à la société Calédonienne de services publics des mesures d'urgence propres à assurer la protection des intérêts visés à l'article 412.1 du code de l'environnement sur l'installation de stockage de déchets non dangereux de Gadji sur la commune de Païta.

Arrêté n° 1911-2023/ARR/DDDT du 19 juin 2023	Modifiant l'arrêté modifié n°915-2005/PS du 22 juillet 2005 autorisant la société CSP- Onyx à exploiter une installation de stockage de déchets ménagers et assimilés et ses installations annexes sur le site de Gadji, commune de Païta
Arrêté n°1241-2024/ARR/DDDT du 27 mars 2024	Portant ouverture d'enquête publique relative à l'exploitation d'une plateforme de réception et de broyage de pneumatiques usagés non réutilisables (PUNR), par la SNC Calédonienne de Services Publics (CSP), sur l'installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND) de Gadji, sise lot n°1471 PIE, route de Gadji, commune de Païta
Arrêté n°3172-2024/ARR/DDT du 4 juillet 2024	Fixant des prescriptions complémentaires à l'arrêté modifié n°915-2005/PS du 22 juillet 2005 autorisant la société CSP-Onyx à exploiter une installation de stockage de déchets ménagers et assimilés et ses installations annexes sur le site de Gadji, commune de Païta.
Arrêté n°4287-2024/ARR/DDDT du 14 octobre 2024	Modifiant et fixant des prescriptions complémentaires à l'arrêté modifié n°915-2005/PS du 22 juillet 2005 autorisant la société CSP – Onyx à exploiter une installation de stockage de déchets ménagers et assimilés et ses installations annexes sur le site de Gadji, commune de Païta

Tableau 2 : Liste des arrêtés d'exploiter

L'inspection des installations classées a été reçue dans le cadre d'une visite d'inspection le 20 février 2024.

La cellule de coordination des déchets a été reçue le 31 octobre 2024 dans le cadre d'un point de situation concernant la gestion des déchets spécifiques générés durant les événements ayant débutés le 13 mai 2024 sur le site de l'ISDND.

La DDDT et la CSP échangent régulièrement sur les sujets liés à l'exploitation mais également sur les développements futurs.

1.4. LOCALISATION

L'installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND) se situe à Gadji, sur le territoire de la commune de Païta, à environ trois kilomètres au sud du village, et à environ dix kilomètres au nord-ouest de Nouméa.



Figure 1 : Plan de situation

Le site est implanté sur 32,4 hectares dont 20 sont réservés pour l'exploitation.



Figure 2 : Localisation



Figure 3 : Plan des aménagements

1.5. HISTORIQUE

Le phasage d'exploitation des casiers A, B et C est présenté ci-dessous :

- Ouverture casier A : juillet 2007 ;
- Fermeture définitive casier A : avril 2012 ;
- Dégazage casier A : juillet 2014.

Casier B :

- Ouverture casier B : octobre 2009 ;
- Fermeture casier B : mars 2014 ;
- Réouverture casier B : avril 2015 ;
- Fermeture définitive casier B : juillet 2015 ;
- Dégazage casier B : décembre 2015.

Casier C :

- Ouverture casier C : mars 2014 ;
- Fermeture casier C : avril 2015 ;
- Réouverture casier C : juillet 2015 ;
- Fermeture casier C : juillet 2016.

Casier D :

- Ouverture casier D : juin 2016,
- Fermeture casier D : mai 2019
- Couverture définitive réalisée en 2023.

Casier F

- Ouverture casier F : avril 2019, en couverture provisoire
- Casier E
- Mise en exploitation de l'alvéole E1 : février 2021
- Couverture provisoire E1 : Août 2023
- Mise en exploitation de l'alvéole E2 : juillet 2023

1.6. BILAN DES EVENEMENTS MARQUANTS DE L'ANNEE

L'année 2024 a été profondément marquée par une conjoncture exceptionnelle, notamment en lien avec la crise survenue à partir du 13 mai sur l'ensemble du territoire. Ces événements ont fortement impacté l'organisation et le fonctionnement de l'ISDND de Gadji, contraignant les équipes à adapter en permanence les dispositifs opérationnels pour garantir, dans la mesure du possible, la continuité du service public de gestion des déchets.

Malgré cette situation inédite, la CSP s'est mobilisée pour assurer, autant que possible, la continuité du service public de gestion des déchets, en lien étroit avec les collectivités, les services de l'État et les prestataires.

L'année a également été rythmée par des avancées techniques et des actions structurantes, engagées en vue d'améliorer la performance environnementale de l'installation.

Le présent bilan revient sur les principaux faits marquants de l'année écoulée, qu'ils soient liés à un contexte conjoncturel ou à des projets d'aménagement et d'optimisation du site.

Dispositif opérationnel spécifique

Afin de garantir la continuité du service durant la crise, un dispositif exceptionnel a été mis en œuvre, reposant notamment sur un pilotage opérationnel renforcé, comprenant :

- Une coordination étroite entre la SIGN, la CSP, les collectivités, la province Sud et les prestataires mobilisés.
- Réunions quotidiennes d'une cellule « Déchets ».

Faits marquants de l'année 2024

L'année a été jalonnée de plusieurs événements techniques et organisationnels notables :

- Fonctionnement en mode dégradé de mai à novembre 2024, en raison des blocages, troubles sociaux, incendies et restrictions de circulation ;
- Première campagne de traitement des lixiviats, du 3 avril au 17 juin ;
- Construction d'un casier spécifique pour accueillir les déchets d'activités issus des entreprises sinistrées (DAES) ;
- Deuxième campagne de traitement des lixiviats, du 1er octobre au 1er novembre ;
- Reprise du broyage des déchets verts, à compter d'octobre ;
- Mise en service d'un nouveau quai de déchargement, en octobre également ;
- Lancement des travaux de réhabilitation du bassin lixiviat et de sa plateforme en novembre ;
- Réhabilitation complète du bassin lixiviat, en novembre ;
- Inauguration et mise en service de la plateforme de traitement du biogaz, en décembre.

Chronologie et organisation de l'exploitation durant la crise (mai – juin 2024)

Face à la crise déclenchée à partir du **13 mai 2024** dans le Grand Nouméa, l'ISDND de Gadji a dû adapter en urgence son fonctionnement, selon les phases suivantes :

Phase 1 – Suspension des activités (13 au 26 mai)

- Le site est resté techniquement opérationnel mais inaccessible.
- Aucune réception de déchets n'a pu être assurée.
- Des solutions alternatives ont été mises en place, notamment :
 - Stockage temporaire au CTTV de Ducos ;
 - Mise en place de points de regroupement provisoires (QAV, bennes fixes) dans les communes.

Phase 2 – Reprise partielle sous contraintes (27 mai au 3 juin)

- Réouverture partielle du site avec des horaires limités (7h–15h).
- Accès réservé aux collectivités et prestataires autorisés, en fonction de l'état des routes.
- Réception des premiers déchets issus :
 - Des collectes partiellement rétablies (Dumbéa, Nouméa, Mont-Dore) ;
 - Des opérations de déblaiement (gravats, ferrailles, VHU), sur une zone dédiée hors alvéoles, avec contrôle et traçabilité ;
 - Stationnement sécurisé des engins de déblaiement sur le site.

Phase 3 – Montée en puissance (4 au 14 juin)

- Amélioration des conditions de circulation permettant la reprise des transferts depuis le CTTV de Ducos.
- Accueil séparé des flux de déchets ménagers et de crise, sous gestion de la CSP.
- Extension des horaires d'ouverture de 7h à 16h à partir du 13 juin.
- Augmentation des volumes traités, notamment :
 - Demandes croissantes des entreprises pour l'évacuation de déchets sinistrés ;
 - Transfert de déchets verts broyés vers la plateforme de compostage de Karenga ;
 - Demande d'autorisations dérogatoires (formulée le 11 juin) auprès de la DDDT pour la réception de déchets spécifiques.

Phase 4 – Retour progressif à un fonctionnement régulier (15 au 18 juin)

- Accueil régulier des apports de :
 - Collectivités ;
 - Entreprises autorisées ;
 - Particuliers (principalement à Païta).
- Maintien de l'ouverture du QAV de Gadji de 7h à 15h, y compris les dimanches.
- Le dépôt tampon reste activé, sans réception de déchets SIGN.
- La coordination intercommunale reste mobilisée pour :
 - Ajuster les capacités d'accueil ;
 - Reprendre les collectes sélectives ;
 - Planifier les évacuations exceptionnelles (ex. : voie maritime pour le Mont-Dore).

Grâce à une mobilisation collective, une coordination étroite et une organisation flexible, l'exploitation du site a pu être maintenue dans des conditions respectueuses de la sécurité, de la traçabilité et de l'environnement. Le site a ainsi confirmé son rôle stratégique dans la gestion territoriale des déchets.

Mesures d'urgence et conservatoires mises en œuvre

Dans le contexte de crise majeure sur le territoire du Grand Nouméa, l'agglomération s'est retrouvée confrontée à une situation d'urgence inédite. Les exactions, incendies et blocages ayant touché de nombreuses infrastructures et entreprises ont généré plusieurs centaines de tonnes de déchets, parmi lesquels des denrées alimentaires en décomposition, des produits dangereux et des matériaux calcinés ou souillés. Ces déchets, stockés de manière anarchique ou laissés à l'abandon, représentaient une menace directe pour la santé publique, l'hygiène et l'environnement.

Face à l'urgence sanitaire et environnementale, les autorités (Haut-Commissariat, Direction du Développement Durable et des Territoires, Province Sud) ont confié au Syndicat Intercommunal du Grand Nouméa (SIGN), appuyé par la CSP, la coordination d'un dispositif exceptionnel de gestion des déchets issus des sites sinistrés.

Ce dispositif s'est articulé autour de plusieurs mesures structurantes :

- Mise en place d'un casier dédié sur l'ISDND de Gadjì pour le stockage sécurisé des Déchets d'Activité Economique Spécifiques (DAES). Installé en urgence sur la partie sommitale du casier E1, ce casier a été conçu pour accueillir 5 000 m³ de déchets non dangereux, en conformité avec les prescriptions réglementaires. Il dispose de subdivisions internes permettant d'ajuster la capacité en fonction des apports, ainsi que de systèmes de drainage indépendants pour la gestion des lixiviats.
- Organisation d'un mode opératoire spécifique pour le traitement des déchets périssables, réceptionnés directement sur l'alvéole E2 de l'ISDND de Gadjì. Ces déchets ont été compactés dès leur arrivée, puis recouverts quotidiennement de matériaux inertes pour limiter les nuisances olfactives et la production de lixiviats.
- Procédure d'acceptation préalable encadrée : chaque producteur de déchets devait fournir une description complète des déchets, renseigner une fiche d'information préalable, un certificat d'acceptation préalable DAES et signer un protocole de sécurité. La CSP a visité chaque chantier avant validation des fiches d'information préalables et certificats d'acceptation préalable DAES. Des contrôles visuels étaient systématiquement réalisés à l'entrée du site et lors du déchargement. En cas de non-conformité, le producteur était tenu de récupérer les déchets à ses frais.
- Déploiement de moyens techniques et humains renforcés : plusieurs agents de guidage, conducteurs d'engins, pelleteuses, chargeuses, bennes et camions ont été mobilisés pour assurer le fonctionnement en continu des zones de regroupement, de transfert et de stockage.

L'ensemble de ces mesures a permis d'assurer une prise en charge rapide, sécurisée et traçable des déchets post-sinistres, tout en maintenant la continuité du service dans les zones non touchées. Ce dispositif a également permis de prévenir l'aggravation des risques sanitaires et environnementaux, et de poser les bases d'un retour progressif à la normale dans la gestion des déchets de l'agglomération.

2. RECEPTION ET STOCKAGE DE DECHETS

2.1. HORAIRES D'ACCES

L'ISDND est ouverte du lundi au samedi, de 6h00 à 18h00.

Pour garantir la sécurité et la continuité de service, un dispositif exceptionnel a été mis en place pendant la crise:

- Horaires d'ouverture adaptés :
 - ISDND : 7h–15h jusqu'au 12 juin, puis 7h–16h ;
 - QAV de Gadjì : 7h–15h, tous les jours, y compris le dimanche.
- Réception structurée des déchets :
 - Déchets ménagers des communes et prestataires habilités ;
 - Déchets de déblaiement (ferrailles, gravats, VHU), sur une zone dédiée ;
 - Déchets verts broyés transférés vers Karenga.
- Contrôle renforcé des apports :
 - Pesée systématique ;
 - Accès réglementé via autorisation spécifique pour les déchets non conventionnels ;
 - Présence ponctuelle des forces de l'ordre.

En dehors des heures d'ouverture, la CSP fait appel à une société de sécurité pour assurer la surveillance permanente du site, 24h/24 et 7j/7. À la suite des événements de mai, deux agents supplémentaires ont été mobilisés en renfort pour la surveillance des heures d'ouverture.

Ce dispositif est complété depuis 2015 par la mise en œuvre d'un Plan d'Intervention Interne (PII), qui encadre les procédures à suivre en cas d'incident sur le site.

2.2. PROCEDURE D'ACCEPTATION

L'accès à l'installation de stockage est unique. Les quantités réceptionnées sont mesurées par un pont-basculé et enregistrées par un système informatique de suivi.

Le contrôle de conformité du pont-basculé est réalisé par un organisme tiers indépendant. Le dernier contrôle a eu lieu le 03 avril 2024. Le prochain contrôle est prévu début 2026.

Le portique de radiodétection fait l'objet d'un programme de maintenance assuré tous les deux ans par le constructeur (dernier contrôle 30 novembre 2022) compte tenu des événements le remplacement prévu sur 2024 du portique a dû être décalé et sera réalisé début 2025.



Figure 4: Vue de la bascule

Une procédure d'acceptation est mise en place. Elle comporte :

- Une fiche d'information préalable (FIP) qui peut être complétée par un certificat d'acceptation préalable (CAP) ;
- Un protocole de sécurité ;
- Une procédure d'acceptation spécifique en lien avec la gestion des déchets issus des sites sinistrés a été mise en place. Elle comprend :
 - Une fiche d'information préalable (FIP)
 - Un certificat d'acceptation préalable (CAP) déchets d'activité économique spécifiques (DAES) ;
 - Un protocole de sécurité ;
 - Un bordereau de suivi des déchets (BSD)
- Une visite préalable est réalisée sur chacun des chantiers avant réception sur site. Des analyses complémentaires peuvent être demandées en fonction de la typologie du chantier.

Une fois la procédure d'acceptation validée, les apports sont réceptionnés au poste d'accueil. Les contrôles effectués à ce niveau sont les suivants :

- Un contrôle radiologique automatique effectué par un portique de radiodétection. Des procédures d'action en cas d'alarme sont mises en place.
- Un contrôle qualitatif qui consiste à contrôler l'origine et la qualité des dépôts ;
- Le contrôle quantitatif (pesée du chargement).

Chaque pesée fait l'objet d'une édition d'un bon daté sur lequel figure ; la date, l'heure, le tonnage, la nature, la provenance des déchets, le nom du producteur et l'identification du transporteur, la destination des apports et tout commentaire susceptible d'apporter des précisions utiles concernant le chargement.

Une fois les contrôles réalisés, l'agent de pesée oriente les chauffeurs vers les différentes installations présentes sur le site.

2.3. RECEPTION DES APPORTS SUR LE QUAI DE DECHARGEMENT

La réception des apports s'effectue par l'intermédiaire d'un quai, constitué d'un revêtement stabilisé et doté de moyens matériels visant à optimiser la sécurité lors du déchargement. Le quai de déchargement doit être déplacé régulièrement pour suivre l'évolution de la zone en exploitation.

Le quai de déchargement permet :

- La fluidité de la circulation ainsi que la facilité des manœuvres sur le site. Des panneaux de signalisation explicites indiquent de manière claire et précise le chemin à emprunter ;
- L'agencement des quais a été conçu pour isoler physiquement les véhicules du périmètre d'exploitation ;
- Le contrôle de la conformité des apports après déchargement

Un contrôle visuel est effectué lors du déchargement par l'agent de guidage et par les conducteurs d'engin.

Les déchets non conformes, qui n'ont pas été récupérés par le producteur, sont isolés et réorientés vers les filières spécialisées.

En 2024, le quai a évolué ; des blocs béton ont été mis en place afin de matérialiser des couloirs de vidage. Un nouveau panneau indiquant le type d'apport et le couloir de vidage prévu est installé sur zone. Enfin des dispositifs de repères en bout de quai matérialisent la zone où le chauffeur doit s'arrêter.

En octobre 2024, le déplacement du quai a permis d'optimiser sa construction. L'ensemble de la structure a été renforcé grâce à la réalisation d'un mur de blocs béton. Ce dernier permet de renforcer la stabilité du quai, de matérialiser les couloirs de vidage et les repères d'arrêt en bout de quai.

2.4. STOCKAGE DES DECHETS

Après déchargement, les déchets sont repris par un bull et par des compacteurs à déchets. Le compactage est essentiel puisqu'il permet d'optimiser le volume de stockage et de diminuer la présence d'air dans les déchets et ainsi de prévenir les départs de feu.

Par ailleurs, des recouvrements sont réalisés périodiquement afin de réduire les envols et les odeurs, améliorer l'accessibilité et limiter les risques d'incendie. A cet égard, un stock suffisant de matériaux inertes est maintenu en permanence sur le site à proximité de la zone en exploitation.

2.5. CASIER DAES

Au cours de l'année écoulée, le casier DAES a été aménagé puis mis en exploitation en juillet 2024. Il respecte les prescriptions techniques et environnementales définies dans le cadre réglementaire de l'ISDND de Gadjì. Les déchets y ont été réceptionnés conformément à la procédure d'acceptation en vigueur. Afin de garantir leur conformité, des études d'acceptabilité ont systématiquement été menées en amont de leur réception. Si nécessaires des analyses ont permis de vérifier la compatibilité physico-chimique des déchets avec les exigences du site, notamment en matière de sécurité sanitaire et de protection de l'environnement.

Entre juillet et décembre 2024, le casier DAES a accueilli un total de 1 869,9 tonnes de déchets, issus de 155 chantiers différents. Les apports mensuels ont fluctué entre 138,64 tonnes (juillet) et 533,02 tonnes (septembre). Les déchets ont été déposés selon la méthode de dépôt en couches compactées, sur une surface dédiée, conformément aux procédures d'exploitation spécifiques. Le volume occupé et la capacité restante font l'objet de relevés topographiques, réalisés trimestriellement.

Concernant les lixiviats, des relevés réguliers sont effectués pour suivre les volumes produits. À fin 2024, ceux-ci sont restés limités à quelques mètres cubes, principalement en raison des faibles précipitations observées au second semestre. Des prélèvements ont été réalisés en fin d'année afin d'analyser leur composition. Le volume total de lixiviats collectés, ainsi que celui des boues issues de leur traitement, sont consignés dans les registres d'exploitation.

2.6. LA PROPRETE DU SITE

Depuis juillet 2023, la zone en exploitation est située en fond de casier, les envols sont retenus par les flancs de l'alvéole. Un ramassage des envols est effectué chaque semaine par les équipes du site.

2.7. PERSONNES ET MATERIELS

Vingt personnes sont affectées à l'Installation de Stockage de Déchets (14 salariés de la CSP et 6 salariés de l'entreprise sous-traitante Samertown) :

- 1 responsable de site, en charge de la coordination du personnel, de la gestion des apports, du contact clientèle, fournisseur et du suivi des opérations quotidiennes d'exploitation ;
- 2 agents de pesée ont en charge l'admission des camions sur le site. Ils veillent notamment au respect des conditions d'acceptation des déchets et ont en charge la saisie des informations concernant les apports ;
- 1 superviseur qui assiste le responsable de site dans ses missions quotidiennes, il est également le référent travaux ;
- 1 assistante d'exploitation qui centralise les demandes clients, les informations du pont bascule et assiste le responsable d'exploitation dans certaines missions ;
- 2 conducteurs d'engins, en charge de la conduite du tracteur pour l'aspersion du produit anti odeur, de la conduite de la pelle rétro et de la pelle hydraulique pour certains travaux et enfin de la manutention de la cisaille à pneus. Ils sont aussi amenés à participer à l'entretien du site et au guidage des véhicules lors des opérations de déchargement en remplacement de personnels absents ;
- 2 agents de QAV ont en charge l'accueil et l'orientation des particuliers au quai d'apport volontaire ;
- 1 agent de guidage a en charge le guidage des véhicules au quai de déchargement ;
- 2 agents affectés à la conduite de l'unité de broyage des pneumatiques ;
- 2 agents d'entretien ont en charge l'entretien quotidien du site (ramassage des envols et débroussaillage) ;
- 5 conducteurs d'engins et un chef d'équipe de l'entreprise sous-traitante Samertown assurent le régalaie et le compactage des déchets suite à leur déchargement. Ils intègrent à leur niveau le processus de contrôle de l'admissibilité des déchets ;

La polyvalence est intégrée à nos modes opératoires, les salariés peuvent être amenés à changer de poste en fonction des besoins de l'exploitation.



Figure 5 : Vue du bulldozer



Figure 6 : Vue compacteur

Le matériel utilisé est le suivant :

- Deux compacteurs à déchets Bomag (figure 7), permettant de régaler et de compacter les déchets reçus ;
- Deux Bulldozers (figure 6), placés en renfort dans le cadre de la gestion des cendres et des chantiers de terrassement ;
- Deux tracteurs, équipés d'un diffuseur, d'une tonne à lisier, d'un balai et de gyrobroyeurs. En 2023, des accessoires pour les plantations ont été acquis (griffes et semoir) ;
- Un Dumper articulé pour les mouvements de terre et autres matériaux sur site (renouvelé en 2022) ;
- Une chargeuse est également présente sur site, prioritairement pour l'activité de broyage des pneumatiques, cette dernière est utilisée pour différentes tâches aux besoins de l'exploitation
- Cinq pelles hydrauliques.

L'ensemble de ces engins peut, le cas échéant, participer à la lutte contre les incendies.

2.8. ZONES ET VOLUMES EXPLOITES

En 2024, les zones exploitées sont détaillées comme suit ;

Zones exploitées	Casier E2
Mise en exploitation	26/07/2023
Fin d'exploitation	A ce jour

Tableau 3 : Détail du phasage d'exploitation

Ci-dessous les derniers relevés de cubatures :

- Relevé 1 : 5 décembre 2023 2 752 906 m³
- Relevé 2 : 9 décembre 2024 2 854 763 m³

Soit un volume de 101 857 consommés sur la période soit 12 mois. Le plan de récolement des déchets est présenté en Annexe A.

Ce volume prend en compte l'ensemble des remblais ; déchets, ouvrage, digue, piste et quai déchargement.

2.9. BILAN QUANTITATIF ET PROVENANCE DES DECHETS

Le tonnage total réceptionné et enfoui en 2024 a été de **99 576 tonnes**.

La figure suivante représente la répartition par type de déchets du gisement réceptionné sur les sites de la CSP. L'annexe B précise mensuellement ces tonnages par type et catégorie.

Ordures ménagères (OM) Communes agglomération Nouméa, SIVM	11 852
Encombrants (ENC) et déchets d'activité économiques (DNDAE)	16 319
Déchets verts (DV)	3 580
Déchets verts broyés	2 132
Transfert Ducos/Gadji (DNDAE/OM/ENC)	56 112
Boues	1 791
Cendres et mâchefers	5 920
Déchets d'activité issus des entreprises sinistrées	1 870
Total	99 576

Tableau 4 : Répartition des déchets traités 2024

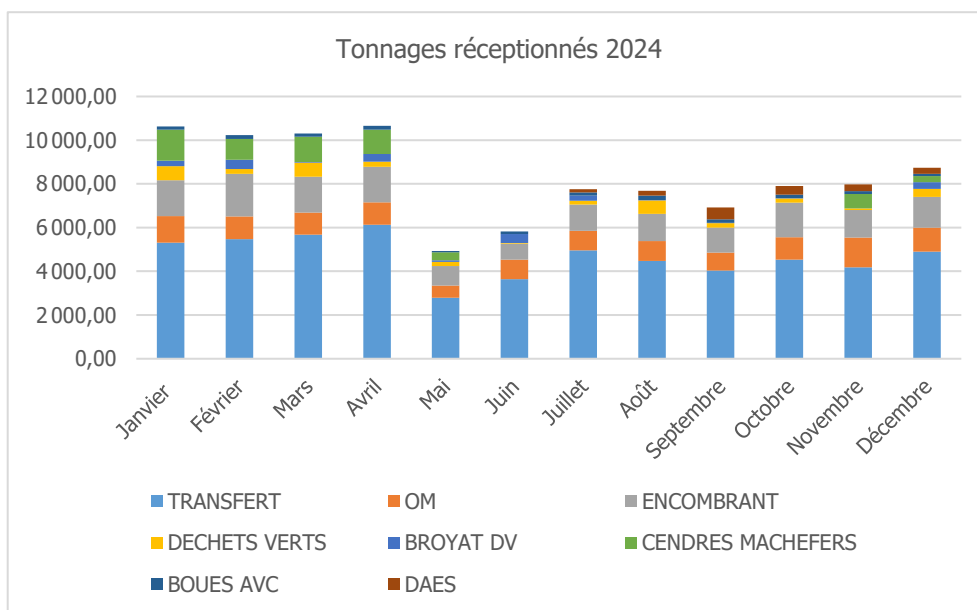


Figure 7 : Répartition des déchets par type d'origine

Il est à noter que le tonnage global présente une diminution significative au regard de l'année 2023 (-29 047 t soit -23%). En effet, le tonnage total enfoui représente 99 576 tonnes pour 128 623 tonnes en 2023.

Cette diminution étant principalement liée à la baisse des apports :

- Des déchets verts (-76%) ;
- Des cendres et mâchefers (-50%) ;
- Des encombrants (-25%) ;
- Des transfert (-16 %).

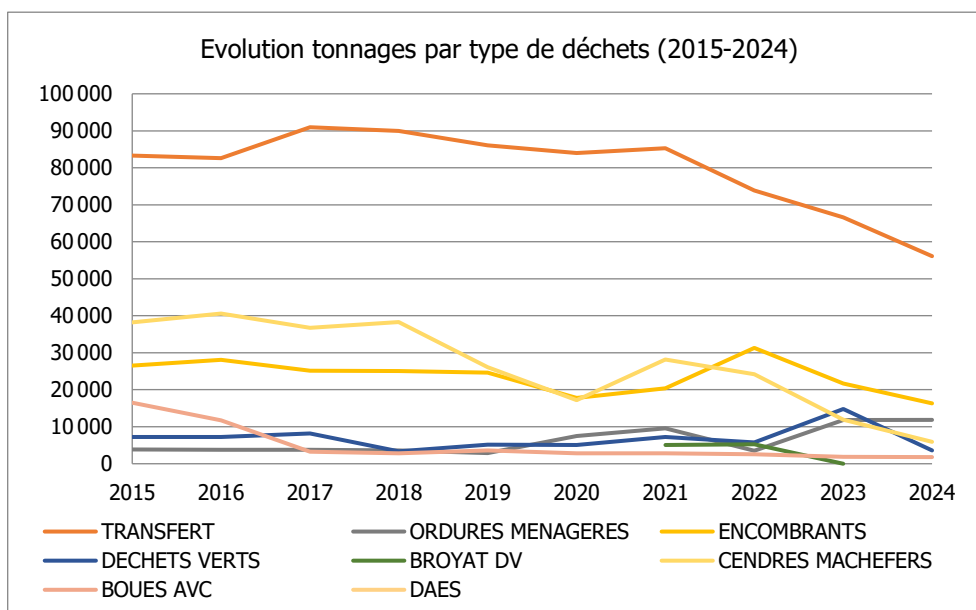


Figure 8 : Evolution des tonnages par année et par type de déchets

Flux	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Transfert	89 979	86 077	84 004	85 317	73 862	66 575	56 112
OM	3 580	2 874	7 519	9 589	11 610	11 808	11 852
ENC	25 095	24 610	17 756	20 391	23 212	21 654	13 319
DV	3 359	5 115	5 058	7 246	5 746	5 737	3 580
Déchets vert broyés				5 103	5 254	9 059	2 132
Cendres/mâchefers	38 313	26 065	17 168	28 175	24 178	11 915	5 920
AVC	2 788	3 587	2 834	2 825	2 537	1 876	1791
DAES							1 870
Total général	163 113	148 329	134 339	158 646	146 400	128 623	99 576

Tableau 5 : Tonnages par année et par type de déchets

Depuis 2017, on peut constater une diminution des tonnages concernant les AVC, qui s'explique par une diminution des apports des déchets liquides biodégradables et une optimisation du traitement.

Les apports de cendres ont diminué en 2022.

Les déchets verts présentent une saisonnalité qui s'explique par les événements naturels, type cyclones.

En 2022, les fractions de transfert, déchet vert, cendres et boues ont diminué. Les ordures ménagères, apportées directement à l'ISDND de Gadji, ont augmenté par rapport aux années précédentes. La fraction de déchets verts broyés est issue de l'activité de broyage de Ducos.

2.10. REFUS

Quatorze chargements ont été refusés sur le site au cours de l'année 2024 pour non-conformité du déchet. Ces apports n'ont pas été acceptés pour différents motifs ; déchets inertes, présence de ferraille, déchets volumineux (dimensions non conformes), pot de peinture, mauvais conditionnement.

Le registre de refus a été dûment complété comme le requiert la réglementation et reste à disposition des autorités compétentes.

3. CAPTAGE ET TRAITEMENT DU BIOGAZ

3.1. FONCTIONNEMENT DES INSTALLATIONS DE GESTION DU BIOGAZ

La gestion des effluents gazeux des installations de stockage de déchets non dangereux consiste à éliminer les migrations et les émanations de gaz et répond aux objectifs suivants (par ordre de priorité) :

- Assurer la sécurité du personnel sur le site (risque d'explosion, d'asphyxie) ;
- Limiter au maximum l'impact des émissions d'odeurs et de CH₄ (gaz à effet de serre) ;
- Valoriser au maximum la production de biogaz.

Cette gestion implique le captage des effluents gazeux et leur destruction ou leur valorisation.

L'installation de stockage est équipée d'un réseau de drainage du biogaz permettant de le capter de façon permanente dès son apparition.

Le réseau du biogaz est installé, au fur et à mesure de l'exploitation, avec la mise en place à l'avancement d'un réseau horizontal. Ce principe de dégazage horizontal, en cours d'exploitation, présente l'avantage d'être aisé à mettre en œuvre et de ne pas gêner le mouvement de l'engin de compactage. Ce principe de gestion du biogaz a été mis en œuvre à partir du casier C.

Le principe du captage horizontal consiste à mettre en place un drain perforé en PEHD maintenu horizontalement au sein d'une tranchée creusée dans les déchets et remplis de matériaux drainant. Ils sont espacés de façon à respecter un rayon d'action de 50 m horizontal.

De plus, des puits sont forés après atteinte de la cote finale de l'alvéole (drain en PEHD entouré de matériau drainant) et espacés de façon à respecter un rayon d'action de 30 à 40 mètres lorsqu'ils seront mis en dépression (quelques millibars). Leur nombre est de 64 sur l'ensemble du site, correspondant sensiblement à un rayon d'action de 30 mètres.

3.2. RESEAU DE COLLECTE

Pour soutirer le biogaz, les drains et les puits sont raccordés à un collecteur principal installé sur tout le pourtour des aires de stockage.

Ce réseau est maintenu en dépression et réglé grâce à des vannes montées sur chaque puits et les gaz ainsi pompés sont brûlés dans une torchère à combustion interne avec une température d'au moins 900°C

L'unité de pompage et de brûlage est positionnée dans la zone technique. Elle est équipée d'une armoire de contrôle permettant de mesurer en continu :

- Le débit de pompage ;
- La dépression de pompage ;
- Et la température de brûlage.

Cette armoire est équipée d'un dispositif de mise en sécurité qui permet d'arrêter l'installation en cas d'anomalie, de la mettre en sécurité (électrovannes de fermeture du réseau).

La torchère a été remplacée en juillet 2023, ce modèle est adapté à l'exploitation et permettra d'anticiper les prochaines évolutions ;

- Augmentation du volume de biogaz notamment avec les futurs raccordements des casiers D, E et F,
- Mise en service de la valorisation du biogaz.



Figure 9 : Vue de la torchère

3.3. TRAVAUX REALISES

En juillet 2014, les travaux de dégazage du casier A ont été réalisés, ces travaux ont permis de mettre en place un réseau vertical (forages) et horizontal de canalisations qui permettent d'acheminer le biogaz vers l'unité de traitement (torchère).

En décembre 2015, ce réseau a été étendu au casier B, lui aussi doté de forages et de collecteurs reliés le réseau existant.

En 2016, les casiers C et D ont été dotés de réseaux horizontaux mis en place au fur et à mesure de l'exploitation, cette méthode permet de collecter et traiter le biogaz durant l'exploitation de la zone.

En 2017, des antennes du réseau biogaz des casiers B et C ont été déconnectés partiellement et tour à tour afin de finaliser les travaux de couverture finale de ces zones.

En 2018, le captage du biogaz a été optimisé afin de pouvoir envisager une valorisation, le réseau de collecte a été amélioré et maintenu en état de fonctionnement.

Fin 2019, les casiers C et D ont été équipés de 18 forages complémentaires, en 2020 ces puits devaient être raccordés au réseau de collecte, mais les équipes de métropole n'ont pas pu se rendre sur le chantier. Ces travaux seront réalisés dès que possible.

Le biogaz brut fait l'objet d'analyses régulières sur les paramètres ; méthane CH_4 , dioxyde de carbone (CO_2), oxygène (O_2), hydrogène sulfuré (H_2S), monoxyde de carbone (CO) et eau (H_2O).

En 2022, la moyenne observée sur le paramètre méthane (CH_4) est de l'ordre de 37 %. Le dioxyde de carbone présente une moyenne d'environ 34% sur l'année, l'oxygène est présente à 4%, l'hydrogène sulfuré à 70ppm, le monoxyde de carbone à 13ppm. Enfin, le débit moyen mesuré est de l'ordre de 290 Nm^3/h (tableau récapitulatif présenté en annexe C).

En 2023, d'important travaux de raccordement ont été réalisés sur le casier D, augmentant considérablement le volume pour permettre la mise en place de la valorisation prochainement.

En 2024 plusieurs travaux de fiabilisation ont eu lieu sur l'ensemble du réseau en vue du lancement de la plateforme de valorisation.

Les contrôles et réglages réalisés tout au long de l'année sur les installations de gestion du biogaz ont permis d'évaluer leur bon fonctionnement, d'optimiser les performances des équipements et de garantir la conformité aux exigences réglementaires. Les résultats détaillés de ces interventions sont présentés en annexe.

3.4. UNITE DE VALORISATION DU BIOGAZ

Le projet, approuvé par le SIGN et validé par le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, a été lancé avec les premiers investissements engagés. Les études et travaux préliminaires ont été menés en 2023 afin de réaliser les travaux et le raccordement en 2024. Les travaux de mise en service de la plateforme se sont terminés en octobre 2024. L'inauguration de la centrale de traitement a eu lieu le 5 décembre 2024. La mise en service commerciale a été déclarée au 1^{er} décembre 2024.

4. COLLECTE ET TRAITEMENT DES LIXIVIATS

4.1. PRESENTATION DU SYSTEME DE COLLECTE

4.1.1. COLLECTE DES LIXIVIATS

Les lixiviats sont collectés en fond de casier par un système gravitaire qui permet de canaliser les effluents vers un poste de relevage mis en service fin 2020, les lixiviats sont ensuite pompés et dirigés vers le bassin de stockage avant traitement.

La collecte des lixiviats est effectuée par le biais de drains positionnés en fond d'alvéole dans le massif drainant. Généralement et selon la surface de fond des alvéoles, les drains sont positionnés partant du point haut et dirigés vers le point bas afin d'évacuer les lixiviats vers un seul point. Sortie d'alvéole une nourrice est présente afin de connecter les différents casiers hydrauliquement indépendants. Ce système est équipé de vannes pour chaque casier, ce qui facilite l'exécution des travaux des alvéoles suivantes.

Le drain de collecte (en fond) d'un diamètre de 160 mm est situé dans l'axe de drainage du fond de l'alvéole et est prolongé par un collecteur pour déboucher dans le bassin de collecte des lixiviats en bas du site.

En complément, des buses PEHD sont montées au fur et à mesure de l'exploitation et ce au point bas de chaque alvéole. Une fois la côté finale atteinte, ces rehausses sont équipées de tête de puit qui permettent également le captage du biogaz.

Les lixiviats stockés sont ensuite aérés au moyen d'aérateurs électriques placés dans le bassin. Le traitement final, par osmose inverse permet de rejeter des effluents conformes aux normes de rejet.

Pour répondre aux besoins de l'exploitation, et après validation des services de la DDDT, un bassin dédié à la collecte des concentrats issus du traitement des lixiviats a été créé. Ce bassin à une capacité totale de 2 657 m³, il a été mis en service début novembre 2023.

Cette installation vise, en premier lieu, à optimiser la gestion des lixiviats et, sur le long terme, en anticiper les aléas climatiques qui pourraient impacter l'exploitation.

4.1.2. PRESENTATION DE L'UNITE DE TRAITEMENT DES LIXIVIATS

Le traitement des lixiviats est réalisé par osmose inverse. L'unité est conditionnée dans un conteneur de 40 pieds, composée de trois compartiments :

- Un prétraitement des lixiviats ;
- Le traitement effectif par osmose inverse ;
- Une étape de finition pour les perméats.

Le traitement des lixiviats engendre 2 types d'effluents liquides :

- Le perméat respectant les normes de critères de rejets en vigueur ;
- Le concentrat, réinjecté dans le massif de déchet.

L'unité est dimensionnée pour traiter 120 m³ par jour.



Figure 10 : Vue osmose inverse

4.2. BILAN DU TRAITEMENT DES LIXIVIATS

Les campagnes d'échantillonnage ont été effectuées sur demande du client lors de la mise en fonctionnement de l'unité de traitement des lixiviats de Gadjì. Les campagnes de traitement des lixiviats se sont déroulées aux dates ci-dessous :

- Période du 03 avril au 17 juin 2024 ;
- Période du 1er octobre au 1er novembre 2024.

Le volume de lixiviats pompés et traités sur le site de Gadjì est de **6 233 m³** au cours de l'année 2024. Le rapport de fin de travaux de cette opération est présenté en annexe D.

Le volume de perméats rejeté représente **4 299 m³**. Ces rejets ont fait l'objet d'un contrôle en continu sur les paramètres conductivité, pH et température.

Tous les résultats des analyses de suivi sont présents dans l'annexe D. (Campagne de traitement 2024 – Rapport GRS VALTECH)

A noter, que depuis 2020, un seul bassin de stockage des lixiviats a été utilisé, le second étant converti en bassin eau pluviale.

4.3. BILAN HYDRIQUE

La production de lixiviats estimée pour l'année 2024 s'élève à 7 021 m³ (rapport hydrique présenté en annexe E). Les conclusions du bilan hydrique de l'année montrent que les dispositifs de captage et d'évacuation des lixiviats sont opérationnels et efficaces.

5. QUAI D'APPORT VOLONTAIRE (QAV)

5.1. LES INSTALLATIONS

Le quai d'apport volontaire a reçu les déchets des particuliers et des artisans des communes adhérentes au SIGN, et en particulier de Païta. Il est constitué d'une aire d'accueil et d'un quai comprenant 7 bennes. Les usagers ont la possibilité de déposer leurs déchets après une pesée qui permet notamment de vérifier la provenance et la qualité du déchet. Les déchets acceptés sont les suivants, y compris les déchets réglementés (filieres REP) :

- Le carton ;
- Les plastiques ;
- Le papier ;
- Les canettes aluminium ;
- Les métaux ;
- Les encombrants ;
- Les déchets verts ;
- Les déchets d'équipements électriques et électroniques DEEE (appareils électriques et électroménagers, néons, piles et batteries) ;
- Les huiles usagées.
- Bidons huile vides, filtres, chiffons (filieres mise en place en 2021) ;
- Petits électroménagers (filiere mise en place en 2022).



Figure 11 : Vue aérienne du QAV

5.2. PERSONNEL ET MATERIEL

L'équipe est composée de deux agents de déchèterie. Ils sont placés sous la tutelle d'un superviseur des Quai d'Apport Volontaire depuis 2022. Le contrôle des déchets entrants est effectué par les agents de pesée au niveau du pont-basculé mais également par les agents de déchèterie sur le quai d'apport volontaire.

Le QAV est constitué d'une aire d'accueil et d'un quai comprenant 7 bennes et de divers contenants (bacs, caisses grillagées) pour les autres flux valorisés. Il est ouvert 7 jours sur 7 de 6h00 à 18h00.

5.3. LES APPORTS

Encombrants	1 791,60
Déchets verts	575,28
Ferraille	397,34
Alu	2,06
Non Ferreux	0,84
Papiers	4,74
Cartons	24,94
Verre	42,44
Plastiques	5,15
Câbles	2,52
Total	2 846,91

Tableau 6 : Répartition des déchets réceptionnés sur le QAV 2024 (en tonne)

Le tonnage global pour 2024 sur le quai d'apport volontaire de Gadjì est de 2 846,91 tonnes.

6. TRAITEMENT DES PNEUMATIQUES USAGES NON RÉUTILISABLES

6.1. LES INSTALLATIONS

L'activité de broyage des pneumatiques usagés non réutilisables (PUNR) a été mise en service en octobre 2015, ce procédé permet d'obtenir des plaquettes de caoutchouc, utilisées en partie pour constituer le fond drainant des alvéoles, le surplus est exporté.

Les PUNR sont apportés par les producteurs via l'éco-organisme TRECODEC, cette matière est reprise par un conducteur de grue qui alimente une trémie, les pneus passent ensuite dans différents outils :

- Un broyeur à couteaux ;
- Un tapis convoyeur ;
- Un crible pour obtenir la taille requise ;
- Un overband pour déferrailler ;
- Une alvéole de stockage du produit fini.

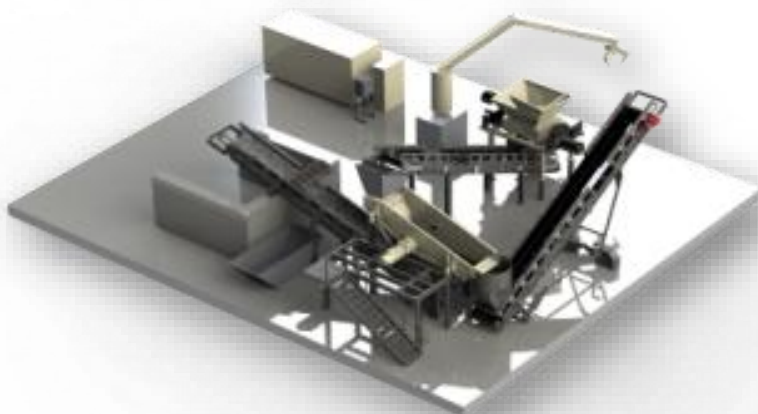


Figure 12: Installation de broyage des Pneumatiques Usagés Non Réutilisables (PUNR)

6.2. PERSONNEL ET MATERIEL

Cette plateforme fonctionne du lundi au vendredi avec deux agents polyvalents à la conduite d'un engin type chargeuse et à la grue qui approvisionnent la trémie pour alimentation de la chaîne de production.

6.3. BILAN QUANTITATIF DE L'ACTIVITE BROYAGE PUNR

	Apports (t)	Valorisation export
Tonnages Pneus VL/PL	1942.40	1876.6
Pneus Génie Civil	447.72	624.2
TOTAL	2390.1	2500.8

Tableau 7 : Bilan de l'activité de broyage PUNR 2024

7. INCIDENTS

Trois incidents sont survenus au cours de l'année 2024 :

Référence fiche incident	Objet	Traitement
G-01-2024 (12 février 2024)	Départ de feu dans une benne encombrant sur la déchèterie	Intervention rapide pour extinction, isolement de la benne et surveillance pendant 3 jours avant vidange.
G-02-2024 (31 juillet 2024)	Départ de feu dans l'alvéole en exploitation E2	Une intervention rapide et l'absence de vent ont permis une extinction rapide.
G-03-2024 (01 août 2024)	Départ de feu dans l'alvéole en exploitation E2	Une intervention rapide et l'absence de vent ont permis une extinction rapide.

Tableau 8 : Liste des fiches incidents

L'ensemble de ces incidents est considéré comme techniquement sous contrôle à ce jour. Les rapports d'incident sont présentés en annexe F.

8. MAITRISE DES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX

8.1. REJETS GAZEUX

L'article 7.1 Contrôles périodiques en cours d'exploitation de l'arrêté d'exploiter du site précise les analyses et les seuils de rejets gazeux autorisés, ci-dessous les résultats d'analyses de l'année :

Paramètres	Unités	Valeur limite de rejet	04/07/24	13/08/24	16/09/24	02/10/24
Température	°C		806	757	784	940
Teneur en vapeur d'eau	%		5.54	5.35	6.01	5.85
O ₂	%		10.2	14.0	9.74	11.5
CO ₂	%		9.60	6.33	10.1	8.61
CO	mg/Nm ³ sec à 11% O ₂	150	3.65	58.9	0	0
SO ₂	mg/Nm ³ sec à 11% O ₂	300	24.7	0.932	20.8	667
HCl	mg/Nm ³ sec à 11% O ₂					
HF	mg/Nm ³ sec à 11% O ₂					

Tableau 9 : Résultats d'analyse en sortie de torchère

Les autres résultats sont conformes aux limites de rejet.

8.2. SURVEILLANCE DES EAUX

Dans le cadre de l'arrêté modifié n°915-2005/PS du 22 juillet 2005 autorisant la Calédonienne de Services Publics à exploiter une installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND) et ses installations annexes sur le site de Gadjì, commune de Païta, la CSP a mené et contrôlé la réalisation de l'auto surveillance de l'ISDND de Gadjì depuis l'ouverture du site en avril 2007.

En cette année 2024, le programme de surveillance a été fortement perturbé de mai à novembre pour des raisons d'accès au site, et d'empêchement d'export d'échantillons en France métropolitaine comme à son habitude.

Malgré les difficultés, un programme de surveillance a pu être établi et est présenté entièrement en Annexe G.

Les campagnes de mesures enregistrées depuis 2008 en collaboration avec un bureau d'étude extérieur, SOPRONER, permettent d'établir des analyses comparatives ou évolutives sur plusieurs années. Cette réalisation a compris les analyses suivantes :

- Lixiviats : Surveillance trimestrielle des lixiviats,
- Eaux de ruissellement : Surveillance trimestrielle des eaux de ruissellement dans les bassins d'eaux pluviales,
- Perméat : Surveillance des perméats de l'unité de traitement du site.
- Eaux souterraines : Purges et prélèvements trimestriels d'eaux souterraines dans les piézomètres PZ5, PZ6 et PZ7,
- Eaux de surface : Surveillance annuelle des eaux de surface sur 3 sites : P1, P3 et P4 lors de la campagne de traitement des lixiviats,
- Eaux de la déchèterie : Surveillance trimestrielle des eaux de ruissellement du parking de la déchèterie.



Figure 13: Plan de situation des différents points d'échantillonnage

8.3. LIXIVIATS

8.3.1. PRESENTATION DES POINTS D'ÉCHANTILLONNAGE

Historiquement, les bassins de lixiviats étaient au nombre de deux sur le site de Gadjì. Ils sont situés au niveau de la déchetterie à l'entrée du site et sont disposés en étage. Depuis 2019, un seul bassin BG1 est utilisé pour le stockage des lixiviats, le prélèvement s'effectue donc dans celui-ci.

Les paramètres d'analyse pour la surveillance trimestrielle sont les suivants :

pH
DCO
DBO ₅
MEST
COT
Hydrocarbures total
Chlorure
Sulfate
Ammonium
Phosphore totaux
Métaux totaux (Pb, Cu, Cr, Ni, Mn, Cd, Hg, Fe, As, Zn et Sn)
Aluminium
Sélénium
Azote total
Cyanures libres
Conductivité
Phénols
Autres substances dangereuses entrant dans la qualification de l'état de masses d'eau
Di(2-éthylhexyl)phthalate (DEHP)
Acide perfluorooctanesulfonique et ses dérivés (PFOS)
Quinoxaline
Dioxines et composés de type dioxine dont certains PCDD, PCDF et PCB-TD
Alconifène
Bifénox
Cybutryne
Cyperméthrine
Hexabromocyclodécane (HBCDD)
Heptachlore et époxyde d'heptachlore
Arsenic et ses composés (en As)
Autres polluants spécifiques de l'état écologique susceptible d'être à l'origine d'un impact local : Azoxystrobine, Glyphosate, AMPA, Oxadiazon, Iprodione, Pendiméthaline, Métaldéhyde

Tableau 10 : Paramètres à analyser trimestriellement sur les lixiviats

8.3.2. DEROULEMENT DES CAMPAGNES

Malgré les perturbations de l'année, les campagnes d'échantillonnage ont été effectuées :

- Le 27 mars 2024 ;
- Le 11 juillet 2024 (analyses en local) ;
- Le 16 octobre 2024 ;

Toutes les séries de prélèvements ont été conditionnées dans des flacons en verre ou plastique, puis stockées en glacière réfrigérée. Les échantillons ont ensuite été expédiés au laboratoire métropolitain, accrédité COFRAC, EUROFINS Environnement pour l'analyse des paramètres non réalisés localement. Les échantillons ont été conservés au frais tout au long du transport CHRONOPOST. Concernant la DBO₅ et les MES, paramètres qui nécessitent un délai rapide de mise en analyse, elles ont été réalisées par le laboratoire calédonien de la Calédonienne des Eaux (CDE).

Compte tenu des événements du 13 mai 2024, les analyses effectuées en juillet 2024 ont été réalisées localement, et de ce fait, l'ensemble des paramètres habituellement analysés n'ont pu l'être.

La campagne de prélèvement de décembre 2024 n'a pas été réalisée suite à la vidange du bassin en vue des travaux de réhabilitation.

L'ensemble des résultats est présenté en Annexe G. (Rapport de suivi de la qualité de l'eau 2024 – Ginger Soproner).

8.3.3. LABORATOIRE DE CONTROLE DES REJETS DES TRAITEMENTS

Dans le cadre de l'arrêté provincial, la CSP est astreinte à respecter les valeurs limites de rejet. Les lixiviats ont donc fait l'objet d'un traitement en collaboration avec le pôle technique de SARPI INDUSTRIES (anciennement GRS Valtech), filiale du groupe Veolia.

Entre 2009 et 2024, vingt-deux campagnes de traitement des lixiviats ont eu lieu. La dernière a débuté dès le 1^{er} octobre 2024 et s'est terminée le 01 novembre 2024.

Compte tenu des événements seul les perméats de la campagne d'octobre 2024 ont pu être analysés.

Les paramètres analysés sont quasi systématiquement inférieurs aux seuils de détection du laboratoire d'analyse à l'exception du COT, du DBO₅, de l'Azote global, du Phosphore, du Zinc, des Dioxines et de leurs composés.

Les perméats rejetés transitent toujours par le bassin d'eau pluvial BG3 pour contrôle avant rejet dans le milieu naturel.

8.3.4. SUIVI DES NIVEAUX DANS LES CASIERS

Le suivi des hauteurs de lixiviats en fond de casier en 2024 montre que la hauteur minimale réglementaire de 30 cm est globalement respectée. L'écoulement de ces derniers est gravitaire jusqu'à l'arrivée au poste de relevage qui relève et évacue les lixiviats dans le bassin BG1. À noter que sur les mois de novembre et décembre, on observe une augmentation du niveau dans le puits du casier F1. Cette hausse est liée au retour des condensats produits par l'unité de valorisation du biogaz, récemment mise en service. Le niveau relevé ne correspond donc pas à la charge hydraulique réelle du casier, en raison de ce volume de condensats. Cela concerne spécifiquement ce puits.

Date	Piezo	Fond (altimétrie)	Profondeur Colonne sèche (m)	Charge hydraulique (m)
06/03/2024	A1	20,28	20,05	0,23
06/03/2024	A2	19,56	19,56	0,00
06/03/2024	B1	16,12	15,87	0,25
06/03/2024	B2	24,50	24,45	0,05
06/03/2024	C1	23,38	23,38	0,00
06/03/2024	C2	23,98	23,98	0,00
06/03/2024	D1	27,15	27,00	0,15
06/03/2024	F1	6,08	5,94	0,14
02/05/2024	A1	20,28	20,28	0,00
02/05/2024	A2	19,56	19,56	0,00
02/05/2024	B1	16,11	16,11	0,00
02/05/2024	B2	24,45	24,40	0,05
02/05/2024	F1	6,08	5,83	0,25
02/05/2024	E2	6,50	6,50	0,00
02/05/2024	C1	23,38	23,38	0,00
02/05/2024	C2	23,53	23,53	0,00
02/05/2024	D1	27,15	27,07	0,08
17/06/2024	F1	6,08	5,87	0,21
17/06/2024	C1	23,38	23,38	0,00
29/07/2024	F1	6,08	5,87	0,21
29/07/2024	A1	20,29	20,29	0,00
29/07/2024	A2	19,75	19,75	0,00
29/07/2024	B2	24,50	24,40	0,10
29/07/2024	D2	12,26	12,26	0,00
22/10/2024	E1	21,82	21,75	0,07
22/10/2024	E2	6,05	6,05	0,00
22/10/2024	F1	6,05	5,89	0,16
20/11/2024	E1	21,82	21,63	0,19
20/11/2024	E2	6,05	5,88	0,17
20/11/2024	F1	6,08	5,60	0,48
05/12/2024	E1	21,82	21,69	0,13
05/12/2024	E2	6,05	5,90	0,15
05/12/2024	F1	6,08	5,55	0,53

Tableau 11 : Relevés des hauteurs hydrauliques au fond des puits lixiviats

8.4. SURVEILLANCE DES EAUX SOUTERRAINES

8.4.1. SITUATION DES POINTS D'ÉCHANTILLONNAGE

Les trois points de prélèvement suivis sont les suivants :

- Piézomètre PZ5 : dans le thalweg principal, en amont des alvéoles exploitées sur le site, P = 30 m, (Est 438 178, Nord 226 185). Le PZ5 a été implanté début août 2008.
- Piézomètre PZ6 : dans un thalweg secondaire, en aval de l'ISDND et en aval du bassin de lixiviats haut, P = 20 m (Est 438 625, Nord 226 199). PZ6 a été implanté début août 2008.
- Piézomètre PZ7 : dans le thalweg principal à l'entrée du site, en aval de l'ISDND et en aval du bassin de lixiviats bas, P = 10 m (Est 438 613, Nord 226 660). PZ7 a été implanté début août 2008.

8.4.2. SUIVI DE LA QUALITÉ DES EAUX SOUTERRAINES

La surveillance trimestrielle de la qualité des eaux a été réalisée pour chaque station de mesure avec les paramètres suivants :

pH
Potentiel d'oxydoréduction
COT
Résistivité

Tableau 12 : Paramètres à analyser sur les eaux souterraines

La surveillance semestrielle de la qualité des eaux a été réalisée pour chaque station de mesure avec les paramètres suivants :

pH
Potentiel d'oxydoréduction (Eh)
Conductivité
Métaux totaux (Pb, Cu, Cr, Ni, Mn, Cd, Hg, Fe, As, Zn, Sn)
Aluminium (Al)
Nitrites (NO ₂ ⁻)
Nitrates (NO ₃ ⁻)
Ammonium (NH ₄ ⁺)
Sulfates (SO ₄ ²⁻)
Azote total Kjeldahl (NTK)
Chlorures (Cl ⁻)
Phosphates (PO ₄ ³⁻)
Potassium (K ⁺)
Calcium (Ca ²⁺)
Magnésium (Mg ²⁺)
Demande chimique en oxygène (DCO)
Matières en suspension totales (MEST)
Carbone organique total (COT)
Composés organohalogénés adsorbables (AOX)
Polychlorobiphényles (PCB)
Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP)
BTEX (benzène, toluène, éthylbenzène, xylènes)
Demande biologique en oxygène sur 5 jours (DBO ₅)
Escherichia coli
Bactéries coliformes totales
Entérocoques intestinaux
Salmonelles
Hauteur d'eau (niveau piézométrique)

Tableau 13 : Paramètres à analyser sur les eaux souterraines

Les campagnes d'échantillonnage ont été effectuées sur les piézomètres PZ5, PZ6 et PZ7 :

- Le 07 juillet 2024 ;
- Le 23 octobre 2024 ;
- Le 09 décembre 2024.

8.4.3. RESULTATS ET INTERPRETATIONS :

Tous les paramètres sont relativement stables sur l'ensemble des campagnes de l'année.

L'ensemble des résultats est présenté en Annexe G. (Rapport de suivi de la qualité de l'eau 2024 – Ginger Soproner).

8.5. SURVEILLANCE DES EAUX DE SURFACES

8.5.1. CONTEXTE REGLEMENTAIRE

La CSP établit, préalablement à la mise en service des installations, si possible en période d'étiage, un état de référence de la surveillance de la qualité des eaux et de l'environnement aquatique aux emplacements adéquats. Les paramètres mesurés sont ceux énoncés à l'annexe III de l'arrêté, complétés des paramètres bactériologiques. Au moins une fois par an ces mesures doivent être effectuées par un organisme choisi en accord avec l'inspection des installations classées.

Les points de prélèvements sont au nombre de 3 :

- P1 : fossé en sortie de l'ISDND devant le poste de garde ;
- P3 : fossé commun avec la ZICO au niveau de la route d'accès au Rivland ;
- P4 : mangrove au pied de l'hôtel Rivland

Le prélèvement a eu lieu le 11 juillet 2024.

L'ensemble des résultats est présenté en Annexe G. (Rapport de suivi de la qualité de l'eau 2024 – Ginger Soproner).

8.6. SURVEILLANCE DES EAUX PLUVIALES

8.6.1. EMPLACEMENT DES BASSINS

Les bassins de collecte des eaux pluviales BG2 et BG3 sont localisés sur la figure 14 : Plan de situation des différents points d'échantillonnage.

8.6.2. RESULTATS ET INTERPRETATIONS

La surveillance trimestrielle de la qualité des eaux a été réalisée avec les paramètres suivants :

pH
Conductivité
MEST
DCO
DBO ₅

Tableau 14 : Paramètres à analyser sur les bassins d'eaux pluviales

La surveillance semestrielle de la qualité des eaux a été réalisée avec les paramètres suivants :

pH
Température
MEST
COT
DCO
DBO ₅
Azote global
Phosphore total
Phénols
Métaux totaux (Pb, Cu, Cr, Ni, Zn, Mn, Sn, Cd, Hg, Fe, Al)
Ion fluorure
Cyanure libre
Hydrocarbures totaux
Composés organiques halogénés (en AOX ou EOX)
Autres substances dangereuses entrant dans la qualification de l'état de masses d'eau
Di(2-éthylhexyl)phthalate (DEHP)
Acide perfluorooctanesulfonique et ses dérivés (PFOS)
Quinoxylène
Dioxines et composés de type dioxine dont certains PCDD, PCDF et PCB-TD
Alconifène
Bifénox
Cybutryne
Cypeméthrine
Hexabromocyclodécane (HBCDD)
Heptachlore et époxyde d'heptachlore
Arsenic et ses composés (en As)
Autres polluants spécifiques de l'état écologique susceptible d'être à l'origine d'un impact local : Azoxystrobine, Glyphosate, AMPA, Oxadiazon, Iprodione, Pendiméthaline, Métaldéhyde

Tableau 15 : Paramètres à analyser sur les bassins d'eaux pluviales

Bassin Eaux pluviales BG2 :

Les campagnes de prélèvement ont été effectuées :

- Le 17 janvier 2024 ;
- Le 27 mars 2024 ;
- Le 11 juillet 2024 ;
- Le 19 août 2024 (analyses post vidange et curage).

Les travaux de curage se sont terminés en octobre 2024. Faute de précipitation le bassin n'a pas été rempli, par conséquent, les analyses prévues en septembre 2024 et décembre 2024 n'ont pas été réalisées.

En comparaison avec les valeurs limites pour le rejet en milieu naturel fixées par l'arrêté d'exploitation, l'ensemble des paramètres présentent des valeurs faibles et restent inférieures des valeurs limites de rejet vers le milieu naturel.

Bassin eaux pluviales BG3 :

Les campagnes de prélèvement ont été effectuées :

- Le 17 janvier 2024 ;
- Le 27 mars 2024 ;
- Le 11 juillet 2024 ;
- Le 16 octobre 2024 ;
- Le 09 décembre 2024.

En comparaison avec les valeurs limites pour le rejet en milieu naturel fixées par l'arrêté d'exploitation, l'ensemble des paramètres présentent des valeurs faibles et restent inférieures des valeurs limites de rejet vers le milieu naturel.

De plus, l'ensemble des paramètres présente des valeurs faibles à très faibles et restent donc très en dessous des valeurs limites de rejet vers le milieu naturel.

L'ensemble des résultats est présenté en Annexe G. (Rapport de suivi de la qualité de l'eau 2024 – Ginger Soproner).

8.7. SURVEILLANCE DES EAUX DE LA DECHETTERIE

La surveillance de la qualité des eaux de ruissellement de la déchetterie en sortie du séparateur à hydrocarbures a été réalisée trimestriellement pour les paramètres suivants :

pH
Conductivité
MEST
DCO
DBO ₅

Tableau 14 : Paramètres à analyser sur les eaux de ruissellement

La surveillance semestrielle de la qualité des eaux a été réalisée avec les paramètres suivants :

pH
Température
MEST
COT
DCO
DBO ₅
Azote global
Phosphore total
Phénols
Métaux totaux (Pb, Cu, Cr, Ni, Zn, Mn, Sn, Cd, Hg, Fe, Al)
Ion fluorure
Cyanure libre
Hydrocarbures totaux
Composés organiques halogénés (en AOX ou EOX)
Autres substances dangereuses entrant dans la qualification de l'état de masses d'eau
Di(2-éthylhexyl)phthalate (DEHP)
Acide perfluorooctanesulfonique et ses dérivés (PFOS)
Quinoxaline
Dioxines et composés de type dioxine dont certains PCDD, PCDF et PCB-TD
Alconifène
Bifénox
Cybutryne
Cyperméthrine
Hexabromocyclodécane (HBCDD)
Heptachlore et époxyde d'heptachlore
Arsenic et ses composés (en As)
Autres polluants spécifiques de l'état écologique susceptible d'être à l'origine d'un impact local : Azoxystrobine, Glyphosate, AMPA, Oxadiazon, Iprodione, Pendiméthaline, Métaldéhyde

Tableau 15 : Paramètres à analyser sur les eaux de ruissellement

Les campagnes d'échantillonnage ont été effectuées :

- Le 24 avril 2024 ;
- Le 11 juillet 2024.

L'ensemble des résultats est présenté en Annexe G. (Rapport de suivi de la qualité de l'eau 2024 – Ginger Soproner).

8.8. CONCLUSIONS

Sur le site de l'ISD de Gadjì, la réglementation provinciale impose d'effectuer :

- Des suivis trimestriels des lixiviats et suivis réguliers des perméats ;
- Des suivis trimestriels des eaux de ruissellement ;
- Des suivis trimestriels des eaux souterraines avec une campagne d'analyses complètes tous les 4 ans ;
- Un suivi annuel des eaux de surface en sortie du site ;
- Et un suivi trimestriel des eaux issues de la déchèterie.

Suivi de la qualité des eaux – Bilan 2024

Conformément à l'arrêté d'exploitation, un programme complet d'autosurveillance des eaux a été conduit en 2024 par le bureau d'études Ginger Soproner. Malgré l'interruption partielle des campagnes entre mai et septembre en raison de l'instabilité sur le territoire, les campagnes de prélèvements ont été maintenues sur l'ensemble des compartiments : lixiviats (BG1), perméats, eaux de ruissellement (BG2, BG3, DECH), eaux souterraines, eaux de surface et sédiments.

Les résultats ont montré, pour les lixiviats, des concentrations importantes, notamment en DCO, COT, azote global, chrome et nickel, avec un pic de métaux totaux mesuré en juillet (37,45 mg/L), le plus élevé depuis 2009. Malgré cela, la composition du lixiviat est stable et les tendances de biodégradabilité restent cohérentes avec un lixiviat jeune en phase de stabilisation.

Les perméats issus du traitement par osmose inverse présentent quant à eux des concentrations très faibles, conformes aux seuils de rejet.

Les eaux de ruissellement (BG2 et BG3) n'ont révélé aucun dépassement en 2024, avec des teneurs en MES historiquement basses. L'analyse d'amiante dans les sédiments du bassin BG2 a confirmé son absence. Ces résultats confirment l'efficacité globale du dispositif de gestion des effluents, tout en soulignant la nécessité de maintenir un suivi renforcé, notamment sur les paramètres organiques et métalliques dans les lixiviats.

Le suivi des eaux souterraines, réalisé en 2024 sur les piézomètres PZ5, PZ6 et PZ7, met en évidence une qualité globalement stable du compartiment souterrain. Les paramètres physico-chimiques (pH, conductivité, température) sont restés dans des plages de variation observées les années précédentes.

Les concentrations en éléments traces métalliques sont généralement très faibles, souvent inférieures aux seuils de détection analytique. Aucune tendance significative à la hausse n'a été relevée, confirmant l'absence de migration notable des polluants en profondeur. Le suivi du carbone organique total (COT) montre également une stabilité des teneurs, avec des variations sans impact environnemental avéré.

Ces résultats confirment l'efficacité des ouvrages de confinement et de gestion des lixiviats en place, ainsi que l'absence d'impact mesurable de l'ISD de Gadjì sur la nappe phréatique en 2024.

Ce bilan confirme l'efficacité générale des dispositifs de collecte, de confinement et de traitement en place, tout en soulignant la nécessité de maintenir une vigilance renforcée sur les lixiviats, dont la charge polluante reste élevée, notamment en période de forte sollicitation hydrique ou de montée en charge du massif.

À noter qu'en 2025, le suivi devra évoluer pour intégrer les nouvelles prescriptions de l'arrêté modificatif, notamment celles liées à la radioprotection.

8.9. MESURES DE BRUIT

Conformément à l'arrêté d'exploiter modifié n°915-2005/PS du 22 juillet 2005, une étude de bruit doit être réalisée tous les trois ans, celle-ci a été réalisée en mars 2023. La prochaine étude de bruit sera programmée au 1^{er} trimestre 2026.

9. DESCRIPTIF DES ACTIONS REALISEES POUR LA PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES ET DES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX

9.1. MISE EN PLACE D'EQUIPEMENTS SPECIFIQUES

9.1.1. RESERVES D'EAU D'EXTINCTION

En 2016, deux réserves souples d'eau ont été ajoutées aux équipements déjà en place sur le site ;

- l'une sur l'ancien CET d'une capacité de 90 m³, (destinée à couvrir la zone Est),
- la seconde sur le dôme du casier B d'une capacité de 60 m³.



Figure 14 : Réserves souples d'eau

Le coût de ces réserves est de 1 077 000 XPF hors terrassement et mise en place réalisés par nos propres moyens.

En 2017, ces bâches ont fait l'objet de contrôles réguliers, les espaces verts aux alentours ont été entretenus et le point d'accès (raccord pompier) a également fait l'objet de suivi.

En 2017, suite à une défaillance technique, la moto pompe a été changée par le fournisseur par le même modèle.

En 2019, la bâche souple de l'ancien CET a été déplacée à quelques mètres et ce afin de permettre les travaux de stockage des matériaux issus du casier E. En 2019, la cuve présente près du portail (Nord) a été supprimée pour permettre les travaux du casier E.

Début 2021, une nouvelle bâche souple de 90m³ a été commandée, elle est positionnée au Nord du site, à proximité du casier en exploitation E1.

Une moto pompe flottante a également été acquise afin de pomper directement dans les bassins. (Montant de l'achat et des accessoires : 484 000 XPF).

Courant 2023, une réserve souple d'eau 60 m³ a été placée à l'Ouest de la plateforme pneu sur les recommandations des Sapeurs-Pompiers de Païta afin de permettre un 2nd accès à la zone en cas de besoin.

Une réserve supplémentaire a également été placée au point haut du site ; sur le casier B courant décembre 2023, cette dernière a un volume de 120 m³.

A chaque modification, les Sapeurs-Pompiers de Païta sont sollicités pour obtenir leur avis et recommandations en amont.

Le plan présenté en Annexe I précise les types d'équipement et les positionnements de chacun.

9.1.2. SALLE DE COMMANDEMENT

La salle de réunion du site a été organisée de façon à pouvoir être le lieu de gestion d'une crise, les photos ci-après témoignent des équipements de signalétique mis en place, 3 panneaux sont installés :

- L'un présente le sinistre,
- Le deuxième concerne les engins et matériels disponibles
- Le dernier précise les moyens de communications et de transmissions

Coût de la signalétique : 234 000 XPF

9.1.3. VEHICULE DE PREMIERE INTERVENTION (VPI)

Un véhicule de marque LAND ROVER, modèle DEFENDER tout équipé a été acquis pour répondre aux besoins du site. Ce véhicule est notamment doté ;

- D'un treuil ;
- D'un mât d'éclairage ;
- D'une cuve émulseur de 350 litres (mousse) ;
- De tuyaux souples pour se brancher sur les cuves incendie ;
- De pompes.

Le coût d'acquisition et des accessoires : 15 400 000 XPF hors acheminement. En 2017, le VPI a été fiabilisé par des équipements supplémentaires ; éclairage, marche pied, gyrophare mais également d'entretien ; révisions du véhicule et de ses équipements (notamment moto pompe émulseur)

En 2018, le VPI a fait l'objet de diverses maintenances liées à son entretien. Il a été utilisé uniquement pour les manœuvres et exercices liés à la sécurité incendie.

En 2019, il a été décidé d'utiliser le VPI pour les manœuvres uniquement (2 par semaine) et lors des besoins réels. Les rondes régulières de surveillance sont réalisées avec un véhicule d'exploitation type pickup.

En 2021, ce véhicule a fait l'objet d'un gros entretien, révision et changement de la pompe émulseur.

En 2022, après échange avec les Sapeurs-Pompiers, la CSP a choisi de commander deux injecteurs « proportionneurs » et de l'émulseur pour passer sur un modèle plus performant et plus simple en entretien.

Courant 2023, des aménagements intérieurs ont été réalisés ; un coffre a été créé à la place des sièges arrière, permettant de stocker le matériel, l'échappement du moteur de la pompe a été déplacé pour réduire les risques de chauffes, un capot sur les tuyaux « aspiro » a été créé afin de réduire l'impact des rayons UV sur le matériel.

Des ajustements pour le positionnement et le réglage des injecteurs ont été réalisés afin d'optimiser la consommation d'émulseur nécessaire lors d'une intervention. Le mode opératoire du VPI à l'usage des opérateurs incendie a été mis à jour. Un poste de radio fixe a été installé dans le VPI pour faciliter les communications en cas d'intervention.



Figure 15: Véhicule de Première Intervention (VPI)

9.1.4. MOYENS DE COMMUNICATION

Le site est équipé de système radio, les agents ont à leur disposition des radios portatives, le gardien est également doté de cet équipement. Une antenne a été mise en place sur le dôme du casier A (point culminant du site).

Ce système interne permet pouvoir communiquer en tout lieu au contraire du réseau mobile qui ne couvre pas toute la superficie du site.

Coût de l'équipement 2 400 000 XPF.



Figure 16 : Véhicule de Première Intervention (VPI) alimenté par la tonne à eau et le tracteur

En 2017, un bungalow dédié à la société de gardiennage a été mis en place, ce dernier est également équipé de système radio. En 2018, 3 radios portatives ont été achetées afin de compléter et de remplacer la flotte en cours.

Des travaux d'entretien et de réparation du système radio sont régulièrement réalisés.

En 2021, les radios ont été mises en poste fixe dans les engins (tracteurs), en 2022, les véhicules légers notamment pour l'équipe entretien s'est vu dotés de radio.

En 2023, ce seront les engins de compactage et régélagage du déchet qui ont été équipés, cette installation permet notamment aux agents d'accueil du pont bascule de communiquer avec les chauffeurs d'engins sans avoir de visuel sur la zone.

En 2024, les engins renouvelés ont été équipés dès la réception de radios fixes.

9.1.5. TRACTEUR EQUIPE D'UNE CUVE A EAU

Ces équipements étaient déjà présents sur le site auparavant mais ils ont démontré tout leur intérêt durant l'année 2017. La cuve d'environ 20 000 litres a été équipée de raccord pompier afin de pouvoir alimenter le VPI. Ce dispositif a été mis en place lors des feux de brousses à l'extérieur du site et ce dans la bande des Servitudes d'Utilités Publiques de 200 m autour du site.

En 2019, des équipements supplémentaires ont été acquis, à savoir un tracteur neuf ainsi qu'une cuve de 10 000 litres.

9.1.6. CAMERAS THERMIQUES

En 2024, des caméras thermiques pour la détection incendie ont été mises en services sur la zone en exploitation et la plateforme de traitement des pneumatiques usagés non réutilisables. Ces caméras sont reliées à une société de télésurveillance qui informe l'agent de sûreté sur site dès l'apparition d'une alarme.

9.2. CREATION D'UN GUIDE DE PROCEDURES

Un guide de procédures a été mis en place afin de servir de support et d'aide à la mémoire lors des formations. Ce guide comprend ;

Des manœuvres Génériques :

- MG 1 Utilisation d'un extincteur portable ;
- MG 2 Etablissement de la lance du RIA.

Des manœuvres d'Alimentation ;

- MA 1 Alimentation de l'engin sur hydrant ;
- MA 2 Alimentation de l'engin en aspiration ;
- MA 3 Alimentation d'une prise d'eau avec les tuyaux du dévidoir tournant (ou lovés) ;
- MA 4 Alimentation d'une prise d'eau au moyen de la MPF.

Manœuvres de Base :

- MB 1 Établissement de la LDV du dévidoir tournant ;
- MB 2 Établissement d'une lance sur engin (ou sur prise d'eau) ;
- MB 3 Établissement de la lance monitor portable ;
- MB 4 Établissement d'une lance à mousse ;
- MB 5 Prolongation de l'établissement ;
- MB 6 Remplacement de tuyaux.

Cette liste est susceptible d'évoluer en fonction des actualités.

Une partie des salariés CSP ainsi que les salariés de la société de gardiennage ont suivi une formation qui permet d'acquérir les compétences nécessaires aux différentes manœuvres ci-dessus. Ces formations sont essentiellement pratiques avec des mises en situation.

Le seuil d'alerte est échelonné comme suit :

- Niveau 1 → opérateur incendie ;
- Niveau 2 → chef de manœuvre ;
- Niveau 3 → chef de site destiné aux cadres d'astreinte.

Il est à préciser que le site est surveillé 24/24h.

Il est à noter que la société de gardiennage est évidemment intégrée à l'ensemble du programme détaillé dans ce rapport.

Les dépenses liées aux formations initiales s'élèvent à 1 000 000 XPF.

Manœuvres et applications des connaissances : En 2017, un programme d'exercice a été mis en place sur la base des éléments ci-dessus, 1 à 2 manœuvres par semaine ont pu être réalisées. De plus, une manœuvre a été réalisée avec la participation des pompiers de PAÏTA le 28 septembre 2018.

En 2019, le programme a été poursuivi :

- Recyclage des opérateurs incendie par un nouvel organisme ;
- Manœuvres sur site 2 fois par semaine ;
- Révision du matériel, notamment de la motopompe flottante ;
- Déplacement de la réserve souple d'une capacité de 90m³ ;
- Manœuvre avec les pompiers de PAÏTA le 12 septembre 2019.

En 2020, les actions suivantes ont été menées :

- Etude de localisation pour mise en place d'une nouvelle réserve souple proche de la nouvelle zone d'exploitation du casier E1.
- Mise en place de talkie-walkie dans les engins mobilisables en cas d'incendie (tombereau, pelle hydraulique et tracteur).

En 2021, les actions suivantes ont été réalisées ;

- Réflexion sur la mise en place de caméra thermique/détection incendie sur les zones pneumatiques et exploitation ISDND
- Pose de la bâche souple au Nord du site
- Manœuvre avec les pompiers de Païta le 05 mai 2021

En 2022, le programme a été poursuivi ;

- Formation (Recyclage et initiale) des opérateurs incendie et chef de manœuvre par un nouvel organisme,
- Mise en commande de nouveaux équipements pour le VPI (injecteurs et émulseurs)
- Exercice en relation avec les SP Païta sur la plateforme de broyage des déchets (en attente d'autorisation pour mise en exploitation) – 14 décembre 2022.

En 2023, le mode opératoire du VPI a été mis à jour. Le guide du référent incendie a également été mis à jour. Ce dernier comporte des modes opératoires pour l'utilisations des extincteurs et RIA, des fiches réflexes sur les scénarios incendie, et des précisions sur le contenu des messages opérationnels.

Des actions de formations ont également été réalisées en 2023 :

- Formations initiales d'agents supplémentaires en tant qu'opérateur incendie
- Formations initiales d'agents supplémentaires en tant que chef de manœuvre
- Formations des agents pont bascule pour la gestion des sinistres (blocage des accès, information service de secours extérieurs...)
- Formations des agents QAV pour la gestion du risque incendie de manière autonome sur leur périmètre
- Organisation de 2 exercices incendie sur site.

En 2024, des sessions de maintien des acquis avec des manœuvres ont été organisées périodiquement ainsi qu'un exercice incendie.

9.3. ENTRETIEN DU SITE

9.3.1. ENTRETIEN ESPACES VERTS

Une équipe est dédiée à l'entretien des espaces, leurs missions consistent entre-autre à :

- Ramasser les envols et les évacuer ;
- Débroussailler les zones difficiles d'accès ;
- Gyrobroyeur à l'aide du tracteur ;
- Déboucher les caniveaux au besoin.

En cas de besoin, des sous-traitants ou intérimaires peuvent être appelés en renfort.

9.3.2. PISTES POMPIERS

Des pistes d'accès spécifiques sont réparties sur l'ensemble du site, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur, ces pistes sont accessibles aux véhicules adaptés. Elles sont visibles sur le plan présent en Annexe I. Ces pistes sont contrôlées une fois par mois par le personnel du site.

A noter que la Direction de la Sécurité Civile et de la Gestion des Risques de la Nouvelle Calédonie (DSCGR) sollicite régulièrement la CSP a fin d'emprunter ces pistes pour effectuer les formations à la conduite tout terrain des Sapeurs-Pompiers.

9.3.3. CANIVEAUX

L'entretien des caniveaux est assuré par l'équipe entretien du site, en cas de besoin la CSP fait appel à de la sous-traitance en complément.

9.4. MODIFICATIONS APPORTEES A L'EXPLOITATION

Le mode d'exploitation est détaillé comme suit :

- Les déchets sont déversés au quai de déchargement par les apporteurs ;
- Un engin (type Bull) vient évacuer les déchets qui sont ensuite compactés ;
- Une couverture périodique est réalisée à l'aide de matériaux terreux ;
- Un merlon ; habillage du flanc en matériaux est également réalisé afin de confiner les déchets.

La surface en exploitation (déchets apparents) a été considérablement réduite (actuellement environ 2 000m²), ce qui implique des travaux réguliers (déplacement du quai de déchargement, aménagement de voiries notamment).

Les modifications apportées dans nos modes opératoires sont réfléchies de façon à ;

- Réagir plus rapidement en cas de sinistre et donc réduire les conséquences ;
- Optimiser la distance entre la zone de déchargement et la zone de mise en place des déchets ;
- Produire moins de lixiviats ;
- Générer moins d'envols ;
- Limiter les odeurs ;
- Consommer moins de carburant.
- Les zones en exploitation ont désormais 2 accès par la voirie périphérique du site.

10. TRAVAUX ET FAITS MARQUANTS 2024

Janvier	Février	Mars
Début des travaux d'aménagement de la plateforme de valorisation du biogaz	G-01-2024 Départ de feu benne QAV	
Avril	Mai	Juin
Campagne de traitement des lixiviats	Début du service en mode dégradé Campagne de traitement des lixiviats	Campagne de traitement des lixiviats
Juillet	Août	Septembre
G-02-2024 / G-03-2024 Départs de feu dans CASIER E2	Aménagement casier DAES	
Octobre	Novembre	Décembre
Campagne de traitement des lixiviats Reprise plateforme broyage déchets verts Nouveau quai de déchargement	Réhabilitation bassin lixiviats Réhabilitation plateforme osmose Reprise du service en mode normal	Réhabilitation plateforme osmose Inauguration et mise en service commercial plateforme de valorisation du biogaz

Tableau 13 : Faits marquants 2024

La CSP a également réalisé les études suivantes :

- Etude et validation du dimensionnement de l'alvéole E3 ;
- Etude du phasage d'exploitation du casier E ;
- Suivi des zones stockages des matériaux excédentaires sur le site ;
- Etudes environnementales et démarches réglementaires ;
- Etudes connexes (valorisation du biogaz, aménagements paysagers ...).

En 2024, la CSP a transmis différentes correspondances à la DDDT :

- Dossier de conformité de la couverture du casier D (février 2024)
- Compléments d'informations concernant le PAC valorisation de biogaz (mars 2024)
- Justificatif de la parution, de la diffusion et de l'affichage de l'avis relatif à l'ouverture d'enquête publique relative à l'exploitation par la CSP d'une plateforme de traitement des PUNR (avril 2024)
- Mode opératoire relatif à la gestion des déchets issus des sites sinistrés (juin 2024)
- Avis concernant le projet de modification des prescriptions techniques de l'arrêté d'exploiter (juillet 2024)
- Note technique concernant la rénovation du bassin de stockage des lixiviats (BG1) (octobre 2024)
- Dossier de conformité de l'alvéole DAES (octobre 2024)
- Plan de gestion des eaux (décembre 2024)

11. PROJETS POUR 2025

11.1. ETUDE PROJET DE VALORISATION DU BIOGAZ

Afin de valoriser plus de Biogaz produit par les massifs en déchets, il est prévu une augmentation du réseau de collecte du Biogaz est prévue sur l'ISDND de Gadjì pour les années 2025 et 2026.

11.2. AMENAGEMENTS PAYSAGERS

L'étude paysagère initiée en 2020, suite à l'arrêté de régularisation du défrichement historique (arrêté n°2603-2019/ARR/DENV), a permis de définir un programme de restauration du site, en lien avec les parties prenantes locales (Province Sud, SIGN, DDDT, mairie, riverains).

Des plantations pilotes ont été réalisées dès 2020, suivies d'un programme d'entretien, de regarnissage et d'essais sur différentes espèces végétales adaptées aux conditions du site.

Les essais sur la couverture du casier D, initialement prévus en 2024, ont été reportés à 2025 du fait des événements de l'année.

11.3. REFECTION DE LA VOIRIE DE L'ENSEMBLE DU SITE

Les voiries en enrobés sont présentes depuis l'origine du site. Des travaux de réparations ont été réalisés au fur et à mesure des besoins de l'exploitation. Les voiries en enrobés nécessitent aujourd'hui une évaluation globale pour garantir leur durabilité et la sécurité des circulations internes. Une étude globale de réhabilitation complète a été réalisée en 2024.

Les circonstances de l'année 2024 ont poussées la CSP à reporter la fin de cette étude sur l'année 2025. Les travaux seront menés à la fin de cette étude.

11.4. AUGMENTATION DE LA CAPACITE DE SURVEILLANCE

Il est programmé pour l'année 2025 d'augmenter la capacité de surveillance du site par l'installation de caméras de vidéosurveillance sur des zones en exploitation.

11.5. CASIER AMIANTE

Une étude est prévue en 2025 en vue de l'acceptation, sur site, de déchets de déconstruction contenant de l'amiante. Cet accueil ne pourra se faire qu'en accord préalable de la DDDT. Les travaux porteront sur la faisabilité de la construction et de l'exploitation d'un casier dédié, incluant :

- L'évaluation du gisement attendu ;
- La conception technique de l'ouvrage ;
- Et l'analyse des exigences réglementaires applicables.

11.6. AUTRES ACTIONS TECHNIQUES

- Poursuite des travaux de terrassements sur le casier E3.
- Poursuite de l'exploitation du casier DAES.
- Travaux de dégazage complémentaire pour la valorisation du biogaz.
- Pose de filets pare-envol pour la maîtrise des envols de déchets.
- Rénovation et extension des clôtures périmétriques.

Diffusion des exemplaires :

1 exemplaire (impression et dématérialisé) : DDDT - Inspection des Installations Classées

1 exemplaire (impression et dématérialisé) : Mairie de Païta

1 exemplaire (impression et dématérialisé) : SIGN - Nouméa

1 exemplaire (impression et dématérialisé) : CSP

Toute reproduction partielle ou totale de l'ensemble du document ne pourra se faire sans l'autorisation expresse de la CSP